

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOIN
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 21/12/2021

REFERENCE : MARS n°2021_52

**OBJET : STOCKS DE MÉDICAMENTS PRIORITAIRES ET RAPPEL DES PROCÉDURES EN CAS DE
TENSIONS D'APPROVISIONNEMENTS**

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de la 5^{ème} vague de Covid-19 en cours et en lien avec la diffusion du variant Omicron, vous trouverez ci-dessous les bonnes pratiques en termes de transmission d'informations concernant les médicaments prioritaires afin d'anticiper toutes situations critiques.

1. Médicaments prioritaires (plateforme E-DISPOSTOCK)

En raison des difficultés d'approvisionnement en médicaments de réanimation à forts dosages (curares et hypnotiques) auprès des fabricants, nous vous rappelons la nécessité de renseigner la **plateforme e-Dispostock**.

Afin d'anticiper et faciliter la réponse aux tensions, chaque établissement de santé **doit renseigner de façon hebdomadaire** sur la plateforme **e-Dispostock**, les stocks dont il dispose pour chacun des médicaments prioritaires (cisatracurium, atracurium, rocuronium, midazolam et propofol) ainsi que sa **consommation moyenne journalière**. La mise à jour des stocks via cet outil est de la responsabilité du directeur de l'établissement et du pharmacien responsable de la PUI. Les données collectées permettent également d'effectuer, si besoin, **les dépannages en infrarégional**. **En cas de mobilisation du stock Etat, seules les PUI renseignant la plateforme e-Dispostock pourront être livrées.**

Un suivi précis est aujourd'hui indispensable du fait des tensions prévisibles pouvant survenir dans les semaines à venir sur les forts dosages d'atracurium 250 mg, cisatracurium 150 mg et propofol 2%. Compte tenu de la dynamique épidémique, l'utilisation de ces molécules est en effet croissante au niveau national et international.

Par ailleurs, afin d'anticiper les tensions à venir sur ces forts dosages et épargner ces derniers, il vous est demandé d'utiliser dans la mesure du possible dès à présent :

- Les **faibles dosages**.
- Les **médicaments ayant la date de péremption la plus rapprochée** quelle que soit leur provenance.

En cas de difficultés d'approvisionnement de médicaments prioritaires, nous vous remercions de contacter votre ARS.

Enfin, nous vous rappelons que dans le cadre de la première vague épidémique, en sus des achats de curares et d'hypnotiques sous forme de produits finis pour lesquels les codes UCD vous ont déjà été transmis, un achat de matières premières d'importance majeure (*Active Pharmaceutical Ingredient* - API) a été effectué par l'Etat. Ainsi, le CISATRACURIUM AP-HP 50 mg - 5 mL (10 mg/mL) a été fabriqué à la demande de la DGS sous la responsabilité de l'établissement pharmaceutique de l'AP-HP. Pour faciliter ce suivi, le code UCD à utiliser sur la plateforme e-Dispostock est le suivant :

Libelle UCD	Exploitant	Code UCD13
CISATRACURIUM APHP 50 mg – 5 mL, inj 10 mg/mL	ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	3400890017695

2. Autres produits de santé utilisés en réanimation : équipements de protection individuelle, dispositifs médicaux, appareils d'ECMO, etc.

En cas de tensions ou de difficultés d'approvisionnement qui pourraient impacter la prise en charge des patients en réanimation, nous vous remercions d'en informer votre ARS dans les plus brefs délais. Celle-ci assurera une régulation territoriale avant de prendre l'attache du centre de crise sanitaire (CCS de la DGS) si la tension persiste.

Plus spécifiquement pour les EPI, nous vous rappelons que la plateforme **EPI-STOCK** a été mise en place localement pour permettre aux ARS d'obtenir de la visibilité sur les stocks des établissements et ainsi évaluer leur niveau de tension sur les approvisionnements.

3. Mobilisation du stock Etat

En cas de tensions majeures d'approvisionnement, nous vous rappelons qu'un appui national pourra être apporté (principalement en médicaments prioritaires et EPI) via la distribution par Santé publique France (SpF) d'une partie du stock d'Etat aux établissements de santé en grandes difficultés.

A noter que ce stock Etat vient en complément des livraisons des fournisseurs mais ne s'y substitue pas. Il permet d'apporter notamment un appui aux différents établissements de santé en difficulté de manière équitable afin d'assurer la continuité de la prise en charge des patients en réanimation.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la
Santé

Katia JULIENNE
Directrice Générale de
l'Offre de Soins

Signé

Signé